

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-550

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2021

# Sommaire

# Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2021-10-12-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de	
contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 18-19-20 (2 pages)	Page 3
75-2021-10-12-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de	
contentieux et de gracieux fiscal - Pôle contrôle et expertise du 12ème (2	
pages)	Page 6
75-2021-10-12-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de	
contentieux et de gracieux fiscal - Pôle de Contrôle et d'Expertise??Plaine	
Monceau Epinettes Paris 17ème (2 pages)	Page 9
75-2021-10-12-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de	
contentieux et de gracieux fiscal - PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE	
DE??PARIS 17ème Ternes - Batignolles (2 pages)	Page 12
75-2021-10-12-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de	
contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS	
DE??PARIS 12ème (4 pages)	Page 15

75-2021-10-12-00003

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 18-19-20



FINANCES DURI IOLIES
Paris, le 12/10/2021

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris Pôles contrôle fiscal et affaires juridiques

PCRP 18-19-20

61 rue Eugène Carrières 75018 PARIS 17 place de l'argonne 75019 PARIS 6 rue paganini 75020 PARIS

# Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine des 18 ème, 19 ème et 20 ème arrondissements de PARIS : ....

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête:

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M ABADIE Serge	15 000 €	7 500 €
Mme BERTHELOT Sophie	15 000 €	7 500 €
Mme BOISSIER Marine	15 000 €	7 500 €
M CANIER Jacques - Pierre	15 000 €	7 500 €
M CARUANA Fabrice	15 000 €	7 500 €
M ESCOT Cyrille	15 000 €	7 500 €
Mme GERVELAS Aurore	15 000 €	7 500 €
Mme GIRARDOT-BOUAOULI Djohar	15 000 €	7 500 €
Mme HUBERT-DUPONT Isabelle	15 000 €	7 500 €
M PANTALACCI François	15 000 €	7 500 €
M SALLER Philippe	15 000 €	7 500 €
Mme TANGUY Laurence	15 000 €	7 500 €

nom prénom	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M TUNE Frédéric	15 000 €	7 500 €
Mme WESTRELIN Evelyne	15 000 €	7 500 €

b) aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme BONFIGLIO Isabelle	10 000 €	5 000 €
M DESPEYSSES Serge	10 000 €	5 000 €
M MOREAU Dominique	10 000 €	5 000 €
Mme RHETIER Laetitia	10 000 €	5 000 €
M SANCHO Steven	10 000 €	5 000 €
M TOUSSAINT Emile	10 000 €	5 000 €

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M ROUSSEAU Fabrice	2 000 €	2 000 €

# Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

La responsable du PCRP 18-19-20,

Signé

Kheira BENAMA

75-2021-10-12-00002

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Pôle contrôle et expertise du 12ème





Liberte Égalité Fraternité

Paris, le 12 octobre 2021

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques Pôle contrôle et expertise du 12ème 27 bis rue des Meuniers 75602 Paris cedex 12

# Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

### Arrête :

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GIMENES BRUNO GOMES EMANUELA HANSEL EVA PINAULT PATRICIA REZAZGUI BENOIT TOBIAS THIERRY	Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur Inspecteur	15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 €	15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 €
ABID NISRINE EL KADIRI YOUNES ETIEVANT PATRICIA ROLLAND MARIANNE	Contrôleuse 2ème classe Contrôleur 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleuse principale	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de département de Paris

Signé

La responsable du pôle contrôle expertise du 12ème, Dominique BONNET

75-2021-10-12-00004

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -Pôle de Contrôle et d'Expertise Plaine Monceau Epinettes Paris 17ème



Liberté Égalité Fraternité



Paris, le 12 octobre 2021

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques Pôle de Contrôle et d'Expertise PCE Plaine Monceau Epinettes 6A boulevard de Reims 75017 Paris

# Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle contrôle expertise de Plaine Monceau Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

## Arrête:

# Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DORAI Joseph NKONDI Firmin FALL Kode	inspecteur	15 000 €	7 500 €
LAUER Valérie AYADI Mimouna BENSLAMA Djaffar CREPAIN Christophe ARAN William	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Ratsamy SANANIKONE

75-2021-10-12-00005

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal -PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE PARIS 17ème Ternes - Batignolles





Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE PARIS 17<sup>ème</sup> Ternes - Batignolles 6A boulevard de Reims 75017 Paris Paris, le 12/10/2021

# Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le responsable du pôle contrôle expertise du 17ème Ternes Batignolles

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

# Arrête:

# Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MME BA Mariam MME BIBOUDA Nawel MME BILLOUE Séverine MME NOIROT Martine MME PAGBE-BALEBA Suzy	Inspectrice Inspectrice Inspectrice Inspectrice Inspectrice	15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 €	15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 €
M ABDEL LATIF Samy MME COLAS Candice M DJERIBI Ali MME LEMIERE Natacha M LUCAS Etienne M PUIG Jérôme	Contrôleur Contrôleuse Contrôleuse Contrôleuse Contrôleur Contrôleur	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MME RAFFI Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Sylvain DEPROST

75-2021-10-12-00001

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 12ème





Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 12 octobre 2021

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris POLE DE GESTION FISCALE SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 12ème 27 bis rue des Meuniers 75012 Paris

# Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12 ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

## Arrête :

# Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie HERBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme Aline POETE, inspectrice des finances publiques, Mme Françoise LE LAY, inspectrice des finances publiques, M. Serge KLEIN, inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12ème, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ciaprès :

Sandrine BUISINE	Catherine CHATEAUNEUF	Alexis COUTIER
Olivier DECLERCQ	Rosemonde DELAREUX	Sophie DREYER
Marie-Josèphe GERMANY	Arnaud GRAND-CHAVIN	Sébastien GUIBON
Jocelyn GUILBAUD	Emilie JAUDON	Touty JOUHIER
Annie KOWALSKI	Eric LEFRANC	Josiane PACHAUD
Alain PRUNET		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Fabien ABDELHADI	David BESKE	Françoise BOSSELUT
Rhislaine BOUAZZAOUI	Laurence CAUCASE	Prisca GAILLARD
Damien LAUGE	François-Xavier LESBRE	Élodie MARTY
Max MINISINI	Adélia MONTLIBERT	Véronique OLIVIER
Guillaume PRUVOT	Jean-Yves RAFFESTIN	Jacqueline ROSEAU
Saynabou THIONGANE	Marie-Hélène TORRES BARTOUME	Frédérique VAN DESSEL

# Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) les avis de mise en recouvrement ;
- 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Emmanuel BHIKI	Contrôleur	300,00 €
Laurent GROLLEAU	Contrôleur principal	300,00 €
Sébastien GUIBON	Contrôleur	300,00 €
Emilie JAUDON	Contrôleur	300,00 €
Véronique JOUVET	Contrôleur principal	300,00 €
Marjolaine LAIGNEL	Contrôleur	300,00 €
Emmanuelle MOREIRA	Contrôleur principal	300,00 €
Alain PRUNET	Contrôleur	300,00 €
Stéphane RENAULD	Contrôleur	300,00 €
Évelyne REYRAT	Contrôleur principal	300,00 €
David RUIZ	Contrôleur	300,00 €
Claire SANTOS	Agent administratif	300,00 €
Évelyne VUILLAME	Agent administratif	300,00 €

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Signé

Sylvie GEOFFRAY, Administratrice des finances publiques adjointe

#### Annexe

#### Article 1

Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de Mme Nathalie HERBERT, inspectrice divisionnaire, des finances publiques, de Mme Aline POETE, de Mme Françoise LE LAY, de M. Serge KLEIN, inspecteurs des finances publiques, à Mme Véronique JOUVET, M. Laurent GROLLEAU contrôleurs principaux des finances publiques ou à Mme Marjolaine LAIGNEL, contrôleuse des finances publiques, à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice et tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Emmanuel BHIKI	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Sandrine BUISINE	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Laurence CAUCASE	Agent administratif	6 mois	10.000 €
Catherine CHATEAUNEUF	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Alexis COUTIER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Olivier DECLERCQ	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Rosemonde DELAREUX	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Sophie DREYER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Arnaud GRAND-CHAVIN	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Laurent GROLLEAU	Contrôleur principal	6 mois	10.000 €
Sébastien GUIBON	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Jocelyn GUILBAUD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Emilie JAUDON	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Touty JOUHIER	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Véronique JOUVET	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Annie KOWALSKI	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
Marjolaine LAIGNEL	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Eric LEFRANC	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Emmanuelle MOREIRA	Contrôleur principal	6 mois	10.000 €
Josiane PACHAUD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Alain PRUNET	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Stéphane RENAULD	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Evelyne REYRAT	Contrôleur principal	6 mois	10 000 €
David RUIZ	Contrôleur	6 mois	10 000 €
Claire SANTOS	Agent administratif	6 mois	10 000 €
Evelyne VUILLAME	Agent administratif	6 mois	10.000 €

Dans le cadre de l'activité d'accueil les délais de paiement sont limités à 3 mois et à 3 000 €.

Signé

Sylvie GEOFFRAY Administratrice des finances publiques adjointe